

# **Rapport d'activités**

## **2015-2016**

**CAVAC de l'Outaouais**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....</b>	<b>3</b>
<b>MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE .....</b>	<b>4</b>
<b>HISTORIQUE DU CAVAC .....</b>	<b>5</b>
<b>PRÉSENTATION DU CAVAC DE L'OUTAOUAIS .....</b>	<b>7</b>
<b>LES MODALITÉS DE LA PRESTATION DES SERVICES ET RÉPARTITION DE L'ÉQUIPE DE TRAVAIL ...</b>	<b>9</b>
<b>SERVICES ET PROGRAMMES OFFERTS PAR LE CAVAC DE L'OUTAOUAIS .....</b>	<b>11</b>
<b>DONNÉES STATISTIQUES 2015-2016 .....</b>	<b>24</b>
<b>ACTIVITÉS DE CONCERTATION, DE PROMOTION ET DE SENSIBILISATION .....</b>	<b>40</b>
<b>ACTIVITÉS DE FORMATION .....</b>	<b>43</b>
<b>BILAN DE LA DERNIÈRE ANNÉE ET PERSPECTIVES D'AVENIR .....</b>	<b>44</b>

## Mot du président du conseil d'administration

L'année qui vient de se conclure aura permis de mettre à l'avant-plan l'expertise développée avec le programme enfant-témoin. Il s'agit d'une belle reconnaissance et d'un rayonnement pour l'équipe du CAVAC de l'Outaouais. Ce qui importe encore plus est le bienfait et l'impact de sa diffusion dans les autres CAVAC auprès des victimes et témoins d'âge mineur.

Cette année aura aussi permis de voir l'aboutissement des années de travail avec les ententes de référence policière. La signature d'un protocole avec la Sécurité publique de la MRC des Collines de l'Outaouais nous permet d'assurer une prestation de service sur l'ensemble de notre territoire. De plus, nos intervenants sont maintenant bien intégrés aux postes de police de Gatineau et de la Sûreté du Québec. Nul doute que ce travail permettra à notre équipe d'intervenir rapidement au bénéfice des victimes.

Le travail continue de bien se faire auprès de notre clientèle. C'est en comptant sur une équipe multidisciplinaire, dédiée à la tâche et sans nul doute motivée par le désir de soutenir sa clientèle que tout cela est possible.

Au nom du Conseil d'administration, ces quelques mots simples viennent le reconnaître et visent à remercier tous ces gens qui savent faire la différence auprès de notre clientèle.

Nous nous souhaitons donc une année 2016-2017 remplie d'autant de défis que de satisfaction à soutenir les personnes victimes et leurs proches.

François Asselin  
Président du conseil d'administration

## Mot de la directrice générale

L'année 2015-2016 fut teintée par un développement significatif de nos services ainsi que parsemée de projets forts stimulants. La signature d'un protocole de référence policière avec la Sécurité publique de la MRC des Collines de l'Outaouais, jumelée à notre entrée au sein des services policiers de la Sûreté du Québec et du Service de police de la Ville de Gatineau constituent l'aboutissement d'un riche partenariat avec les services policiers du territoire. Ainsi, les personnes victimes et leurs proches ayant fait l'objet d'une intervention policière bénéficieront d'une intervention rapide en réponse aux besoins découlant de l'acte criminel. Nous tenons à souligner l'engagement de nos partenaires policiers, soucieux d'offrir aux victimes un service efficient et adapté à leur besoin.

Notre programme d'intervention à l'intention des témoins mineurs s'est déployé de manière significative cette année. Grâce à la contribution des ministères de la Justice des 2 paliers gouvernementaux, nous entreprenons la coordination d'une expérimentation pilote dans 3 régions du Québec, en vue de bonifier notre programme, d'en effectuer l'évaluation et d'offrir en 2018 une formation à l'ensemble des intervenants du Réseau des CAVAC du Québec. Ainsi, une intervention adaptée aux besoins des témoins mineurs pourra être offerte sur tout le territoire québécois.

Je ne peux passer sous silence la grande expertise de l'équipe du CAVAC de l'Outaouais, qui a su de nouveau cette année relever tous ces défis avec tout l'engagement et le professionnalisme qui la caractérise. Un immense merci à toute l'équipe, votre apport à notre organisme est remarquable !

Évidemment, le rôle d'administrateurs compétents est primordial, ces derniers agissant comme un phare dans le déploiement de nos projets, tout en assurant d'une saine administration de nos ressources. Mes remerciements les plus sincères au conseil d'administration, votre soutien est essentiel pour l'atteinte de la mission du CAVAC de l'Outaouais auprès de notre clientèle.

Kathleen Dufour  
Directrice générale

## Historique du CAVAC

### Préambule

Durant les années quatre-vingt, le Service Action Communautaire Outaouais (S.A.C.O.), ayant le mandat de gérer et de développer des programmes d'alternatives au système de justice pour la communauté, a constaté l'ampleur des conséquences et des besoins des victimes. L'intérêt pour la région de développer des services d'aide aux victimes fut suscité donc par le programme de conciliation victimes – jeunes contrevenants du S.A.C.O., qui a parrainé la mise en œuvre du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels à Hull. Le projet rejoignait les orientations du ministre de la Justice en matière d'aide aux victimes d'actes criminels. Après quelques rencontres entre la direction du S.A.C.O. et le Bureau d'aide aux victimes (BAVAC) du ministère de la Justice, une entente fut conclue, permettant à S.A.C.O. de mettre sur pied un CAVAC en Outaouais.

- 1987** Le S.A.C.O. décide d'étendre ses services à l'ensemble des victimes et témoins d'actes criminels de la région de l'Outaouais et présente un projet d'aide aux victimes au ministère de la Justice du Québec.
- 1988** La *Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels* entre en vigueur.
- 1989** La phase d'implantation du CAVAC de l'Outaouais est amorcée.
- 1989** Après une conférence de presse ayant pour objet le lancement de l'organisme, le CAVAC de l'Outaouais reçoit ses premiers appels.
- 1990** Ouverture d'une salle réservée aux victimes et aux témoins au palais de justice de Hull. Les victimes et les témoins y sont donc accueillis tous les avant-midis par les intervenantes du CAVAC de l'Outaouais.
- 1991** Le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) de l'Outaouais s'incorpore et opère de façon autonome. Le CAVAC reçoit ses lettres patentes le 10 juin 1991.
- 1991** L'assemblée générale de fondation a lieu.
- 1997** Mise sur pied du poste ISL (intervenante sociale de liaison à la Cour criminelle) au bureau du substitut du procureur général de Hull.

- 2002** Suite à la Déclaration de services aux citoyens du ministère de la Justice, mise sur pied du poste ISJ (intervenante sociojudiciaire) et début du CAVAC-Info.
- 2005** Ouverture du point de services de Campbell's Bay.
- 2006** Ouverture du point de services de Maniwaki.
- 2008** Forum de discussion sur les dix ans d'intervention sociale de liaison à la cour criminelle, dans le cadre de la Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels.
- 2010** Implantation du Programme de soutien aux victimes, leurs proches et les témoins d'un crime avec le Service de police de la Ville de Gatineau.
- 2011** Lancement du protocole de référence policière avec la Sûreté du Québec (MRC du Pontiac, MRC de Papineau et Escouade régionale mixte).
- 2011** Expérience-pilote pour l'application d'un programme pour enfant témoin en collaboration avec les Centres Jeunesses de l'Outaouais
- 2012** Production d'une capsule d'information *Mon rôle comme témoin*, s'adressant aux victimes et témoins qui doivent rendre témoignage à la Cour criminelle
- 2014** 25<sup>e</sup> année d'existence du CAVAC de l'Outaouais
- 2015** 24 avril : signature d'un protocole de référence policière avec le Service de police de la MRC des Collines de l'Outaouais.
- 29 juin : début du service d'agente d'intervention à la Sûreté du Québec.
- 2016** 7 mars : début du service d'agente d'intervention au Service de police de la Ville de Gatineau.

## Présentation du CAVAC de l'Outaouais

Le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels est un organisme communautaire sans but lucratif qui prête son concours à la mise en œuvre d'un programme d'aide aux victimes d'actes criminels. Il est financé en grande partie par le ministère de la Justice du Québec via le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels, ce fonds étant alimenté par les tribunaux. Il subventionne **dix-sept (17)** CAVAC dans la province de Québec.

La mission du CAVAC de l'Outaouais consiste à **intervenir directement auprès des personnes victimes, de leurs proches ou des témoins d'un crime contre la personne ou contre la propriété, que l'auteur du crime soit ou non identifié, arrêté, poursuivi ou reconnu coupable.** Le CAVAC de l'Outaouais dessert la région administrative 07.

Les services suivants offerts au CAVAC de l'Outaouais sont gratuits et confidentiels :

- l'intervention post-traumatique et psychosociojudiciaire;
- l'information sur les droits et les recours de la victime d'un acte criminel;
- l'assistance technique nécessaire;
- l'orientation de la victime vers des services spécialisés;
- l'accompagnement de la victime à la cour criminelle et dans ses démarches auprès des ressources diverses.

À la suite d'un acte criminel, les personnes victimes peuvent vivre des conséquences différentes reliées au type de victimisation, à leur vulnérabilité individuelle, familiale ou sociale, à la rapidité de l'intervention et à la qualité du support et des services rendus par les organismes d'aide. Au CAVAC, chaque personne victime est unique et notre intervention est adaptée selon les conséquences de la victimisation et les besoins qui s'y rattachent.

## Conseil d'administration 2015-2016

<i>Président :</i>	<i>François Asselin</i>
<i>Vice-président :</i>	<i>Yves Laperrière</i>
<i>Trésorier :</i>	<i>Michel Côté</i>
<i>Secrétaire :</i>	<i>Pascal Rheault</i>
<i>Administrateurs :</i>	<i>Marie-Josée Riopel</i> <i>Benoit Charron</i> <i>Mark Philippe</i>

En 2015-2016, madame Marie-Josée Riopel, messieurs Yves Laperrière et Pascal Rheault ont été élus par acclamation lors de l'assemblée générale du 17 juin 2015. Les administrateurs se sont réunis à **8 reprises** ; ils ont entre autres élaboré cette année une politique d'aménagement de temps de travail afin d'assurer une meilleure conciliation travail-famille aux employés du CAVAC.



## Les modalités de la prestation des services et répartition de l'équipe de travail

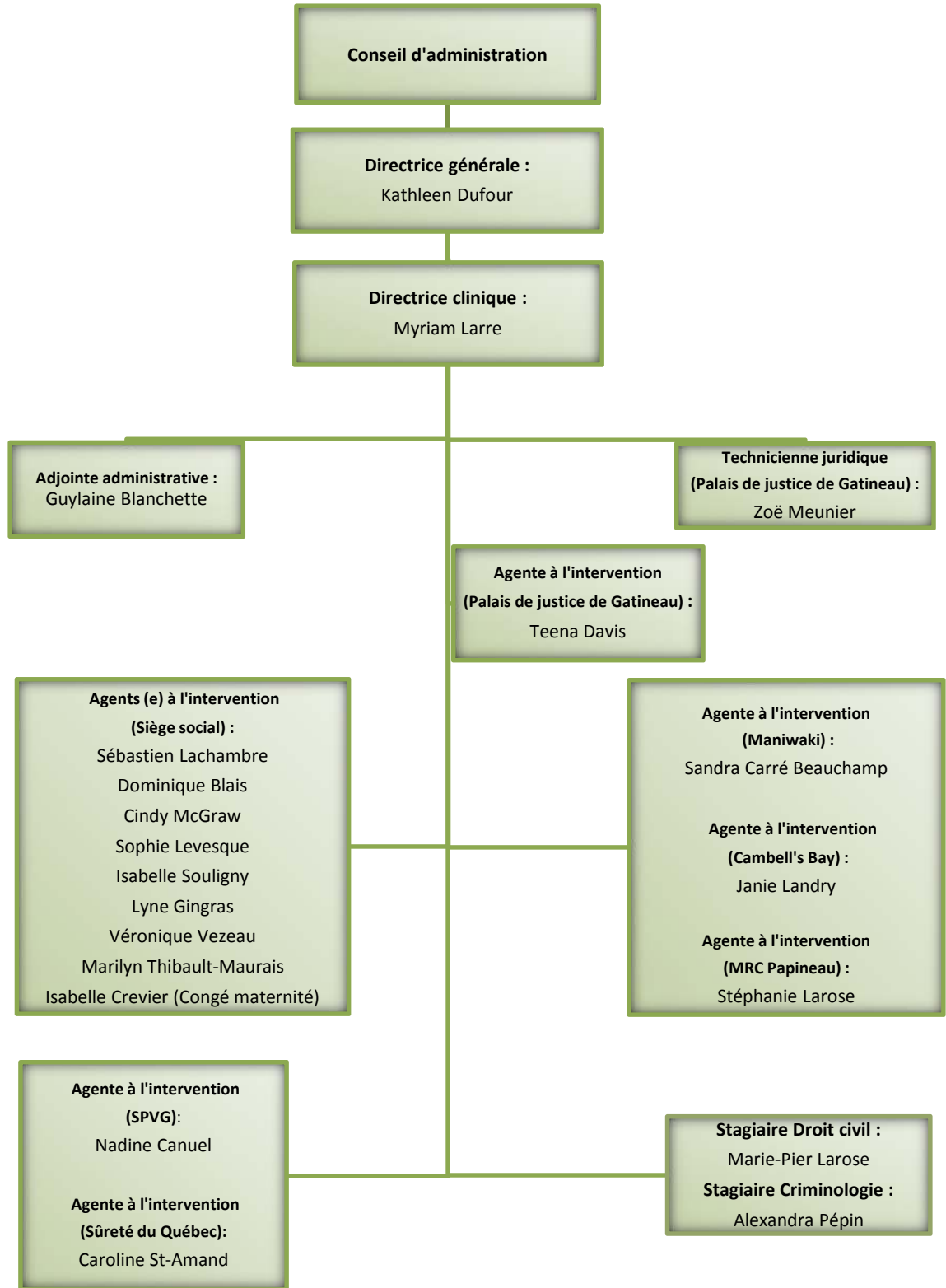
Les services du CAVAC sont dispensés dans tout l'Outaouais à l'aide des cinq points de service répartis dans la région. Comme illustrée dans l'organigramme à la page suivante, l'équipe d'intervention se déploie comme suit : 8 intervenants (e) œuvrent au siège social de l'organisme à Gatineau, 1 intervenante offre des services au palais de justice de Gatineau et 3 intervenantes desservent les points de services des MRC de la Haute-Gatineau, du Pontiac et de Papineau. 2 intervenantes œuvrent au sein de la Sûreté du Québec et du Service de police de la Ville de Gatineau. Afin de soutenir la prestation des services d'intervention aux victimes, se greffent à cette équipe une technicienne juridique, une directrice clinique, une adjointe administrative ainsi qu'une directrice générale.

L'intervention se module selon l'endroit où les services sont dispensés. En effet, l'intervention au sein des corps policiers rejoint une clientèle rapidement après l'intervention policière. Par la suite, l'intervention offerte dans les palais de justice rejoint une clientèle impliquée dans un processus judiciaire. Elle comprend l'accueil des victimes et témoins, l'intervention sociale de liaison (auprès des victimes de violence conjugale, familiale, d'agression sexuelle et de violence envers les aînés), l'accompagnement à la Cour criminelle et les programmes d'information tels que le CAVAC Info et l'INFOVAC PLUS.

L'intervention au siège social de même que dans la MRC de Papineau offre aux personnes victimes un suivi post-traumatique et psychosociojudiciaire, qu'elles soient confrontées ou non au processus judiciaire criminelle. Lors du traitement de la demande de services, l'intervention permet d'évaluer les besoins des personnes victimes et d'orienter la clientèle vers un suivi offert par le CAVAC ou par un autre service spécialisé.

L'intervention dans les MRC de la Haute-Gatineau et du Pontiac offre une gamme complète de services, combinant ceux du siège social (évaluation des demandes de services, suivi post-traumatique et psychosocial) à ceux des palais de justice.

## ORGANIGRAMME DU CAVAC DE L'OUTAOUAIS



## Services et programmes offerts par le CAVAC de l'Outaouais

### Le traitement des demandes de services

Lors du premier contact de la clientèle avec notre organisme, une évaluation des besoins découlant de l'acte criminel est effectuée par une intervenante. Les demandes de services sont adressées au CAVAC par des victimes, des intervenants ou d'autres personnes touchées par le crime. Exceptionnellement, certaines personnes se présentent directement ou nous communiquent leur demande par courriel.

La principale source de référence au CAVAC demeure le réseau judiciaire. En effet, les services policiers, les assignations aux témoins, les programmes d'information et la Direction des poursuites criminelles et pénales demeurent les principales sources de référence.

L'agent (e) à l'intervention qui traite une nouvelle demande de services effectue une évaluation globale des besoins de la personne victime. Cette intervention, habituellement téléphonique, peut s'avérer ponctuelle et se conclure par une référence vers un organisme partenaire, ou mener à un suivi offert par le CAVAC :

- Une demande est ponctuelle lorsque le contact téléphonique permet à l'intervenante de répondre aux besoins de la personne qui fait la demande et ne nécessite pas de suivi.
- Une demande qui nécessite un suivi sera dirigée vers un (e) agent (e) à l'intervention du CAVAC par le biais d'une prise de rendez-vous ou par une assignation personnalisée.

## **Le suivi post-traumatique et psychosociojudiciaire**

Par une intervention psychosociale à la suite d'un événement criminel, le CAVAC contribue à diminuer le coût économique, psychologique et social de la criminalité. L'intervention post-traumatique, tout en limitant l'aggravation de l'état de la personne victime, la rend plus rapidement apte à retourner au travail, à reprendre sa place dans la société et à reconstruire son image et sa stabilité. Le protocole d'intervention auprès des personnes victimes s'inscrit dans le cadre des droits et responsabilités énoncés dans la Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels. Ce protocole d'intervention se veut un cadre de référence flexible, non limité dans le temps et destiné à mieux répondre à leurs besoins.

## **Les programmes de référence policière**

Les programmes de référence policière sont la porte d'entrée de plus de 40 % de notre clientèle. Ces programmes ont d'abord été financés en projets spécifiques par le biais du Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels, afin de bien en évaluer l'impact auprès de notre clientèle et de l'organisation des services. Après cinq années d'implantation, la référence policière devient dorénavant un programme intégré aux services courants du CAVAC de l'Outaouais.

La venue de ce type de partenariat, qui définit une procédure claire de référence, s'est greffé aux services du CAVAC déjà existants et constitue un développement de services logique, de par la clientèle commune entre les services policiers et les Centres d'aide aux victimes d'actes criminels. En effet, pour nos partenaires policiers, l'évolution de l'expertise du CAVAC en intervention psychosociojudiciaire au cours des dernières années a contribué à faire reconnaître le CAVAC comme un partenaire privilégié pour ce type de développement de services. La signature d'ententes de référence policière vise à offrir un accès plus rapide et plus élargi aux services d'aide pour les victimes d'actes criminels. Ce mode de référence au CAVAC permet entre autres de rejoindre une clientèle qui avait moins accès aux services, par exemple lorsque l'auteur du crime n'est pas identifié et qu'aucune procédure judiciaire criminelle n'est enclenchée.

Durant l'année 2015-2016, le CAVAC de l'Outaouais a consolidé ses partenariats avec la majorité des corps policiers de son territoire.

### Sûreté du Québec

Ce partenariat s'inscrit dans la foulée d'un développement de services initié par le Module d'assistance aux victimes (MAV) de la Sûreté du Québec. La Sûreté du Québec, district de l'Outaouais, avec qui le CAVAC a développé un protocole de référence policière par formulaire de consentement depuis 2012, a accueilli une agente à l'intervention au sein du Quartier général le 29 juin 2015. Ce développement de service s'inscrit dans une volonté de la part de la Sûreté du Québec, pour tout le territoire québécois, d'améliorer le soutien offert aux victimes par une référence plus systématique des crimes contre la personne. Ainsi, les rapports d'événement qui ont nécessité une intervention policière sont acheminés directement à l'intervenante située au Quartier général, afin que cette dernière en effectue l'analyse et communique rapidement avec les victimes pour leur offrir un soutien psychosocial, procéder à l'évaluation de leurs besoins découlant de l'acte criminel et les informer sur les différents droits et recours disponibles dans leur situation. De juillet 2015 à mars 2016, **570** dossiers ont été acheminés à l'agente à l'intervention ; cette dernière a pu joindre **224** personnes victimes.

### Service de police de la Ville de Gatineau

Le SPVG et le CAVAC de l'Outaouais ont développé depuis 2010 un partenariat de référence policière par formulaire de consentement. Environ 800 victimes ont été référées annuellement aux services du CAVAC par les policiers du SPVG. Il appert que lors de l'intervention policière, les victimes sont souvent en choc et perçoivent difficilement à quel niveau ils ont besoin de soutien en lien avec l'événement criminel dont ils ont été victimes. Elles sont donc moins en mesure d'accepter de façon éclairée la référence vers un organisme d'aide.

La complexité de la référence sur les lieux mêmes de l'intervention policière a modifié notre type de partenariat, par l'intégration le 7 mars 2016 d'un service d'agentes à l'intervention au sein même du SPVG, qui implique par ce fait un mode de référence plus systématique des personnes victimes vers un service d'aide. Ainsi, une intervention proactive auprès des victimes sera initiée, et ce, rapidement après l'intervention policière. Les victimes bénéficieront d'une offre de service incluant de l'information sur le processus judiciaire, sur les droits et recours dont peuvent bénéficier les victimes selon leur situation ainsi qu'une intervention psychosociale adaptée à leur besoin.

Les avantages identifiés d'une offre de service rapide auprès des victimes sont principalement :

- Permet de soutenir l'intervention policière en sensibilisant les policiers aux besoins des personnes victimes
- Permet de réduire les risques liés à la cristallisation des conséquences de la victimisation
- Permet la création d'un ancrage chez la victime même si elle n'est pas prête à utiliser les services proposés
- Permet d'apporter toute l'information nécessaire pour décider ou non de porter ou de maintenir une plainte
- Permet d'offrir une intervention psychosociale précoce qui favorise une participation positive dans le processus judiciaire
- Permet d'informer rapidement sur l'ensemble des droits et recours disponibles

En 2015-2016, 979 références ont été acheminées par le SPVG par le biais du formulaire de consentement. Ce taux constitue une hausse de 12 % comparativement à l'année 2014-2015.

<b>Références policières du Service de police de la Ville de Gatineau</b> <b>Contexte du crime<sup>1</sup></b> <b>Du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016</b>	
<b>Violence familiale</b>	88
<b>Infraction à caractère sexuel</b>	110
<b>Amis/connaissances</b>	68
<b>École</b>	35
<b>Violence conjugale</b>	448
<b>Relation avec les voisins</b>	42
<b>Travail</b>	29
<b>Personnes étrangères</b>	76
<b>Non spécifiés</b>	190

<sup>1</sup> Noter qu'il peut y avoir plus d'un contexte du crime par référence.

La Sécurité publique de la MRC des Collines de l'Outaouais

Un protocole de référence policière fut signé le 24 avril 2015, afin d'offrir le service de référence policière aux victimes sur le territoire desservi par ce corps policier. Même si depuis toujours les policiers de la MRC des Collines réfèrent les victimes aux services du CAVAC, un protocole d'entente impliquant un formulaire de consentement permet dorénavant d'augmenter le nombre de personnes référées. À noter qu'en raison d'un nombre moins élevé de crimes contre la personne sur son territoire, la présence d'un service d'agent d'intervention au sein du service de police a été exclue du protocole d'entente.

En 2015-2016, les policiers de la MRC des Collines de l'Outaouais ont acheminé 39 références policières vers nos services.

Références policières Sécurité publique de la MRC des Collines Contexte du crime <sup>2</sup> Du 24 avril 2015 au 31 mars 2016	
Violence familiale	11
Infraction à caractère sexuel	7
Amis/connaissances	5
École	0
Violence conjugale	15
Relation avec les voisins	0
Travail	1
Personnes étrangères	2
Non spécifiés	5

<sup>2</sup> Noter qu'il peut y avoir plus d'un contexte du crime par référence

## Le Programme pour enfant-témoin

Avant d'exposer les balises d'intervention en regard des enfants-témoins, il est important de rappeler certains principes qui sont reliés à l'application du programme.

Depuis plus de vingt-cinq ans, les Centres d'aide aux victimes d'acte criminel (CAVAC) du Québec offrent des services aux victimes et aux témoins devant témoigner en Chambre criminelle et pénale. Cette intervention devient tout particulièrement importante dans le cas des enfants qui doivent participer à une procédure judiciaire pour témoigner de situations qu'ils ont vécues ou dont ils ont été témoins.

Chaque année au Québec, plusieurs centaines d'enfants sont appelés à témoigner dans le cadre d'une audience judiciaire. Un grand nombre d'enfants sont ainsi soumis aux rigueurs du témoignage en cour, un environnement souvent austère, intimidant pour tous les témoins, même pour ceux qui sont adultes. Beaucoup de policiers, de procureurs, de juges et d'intervenants portent des histoires d'enfants qui ont vécu une expérience négative, voire traumatisante lors de leur passage devant un tribunal. Il faut pourtant se résigner à faire témoigner des enfants, à la fois pour assurer la protection de ces enfants et pour s'assurer que les crimes commis contre eux ne demeurent pas impunis.

Même si les tribunaux ont de plus en plus recours à des dispositifs d'aide au témoignage (par exemple le télé-témoignage) pour les témoins vulnérables, ces dispositions, toutes aussi utiles soient-elles, ne remplacent pas un encadrement et une préparation au témoignage adaptée, offerts par un intervenant sensible aux besoins de l'enfant et familier avec le fonctionnement des audiences dans les tribunaux. Qui plus est, certaines lacunes au niveau de la concertation entre les différents acteurs du milieu judiciaire peuvent faire en sorte que des enfants sont préparés de façon incomplète. Les partenaires s'attendent à ce que l'un ou l'autre des autres intervenants en contact avec l'enfant-témoin offre une préparation adéquate au témoignage. L'enfant est ainsi préparé adéquatement en ce qui a trait aux faits de la cause (par les procureurs et les policiers), mais très peu sur son rôle comme témoin ; les intervenants du CAVAC de l'Outaouais ont ainsi été confrontés, au fil des années, à de nombreuses situations où des témoins mineurs ont vécu un stress énorme lors de présence au tribunal.

Contrairement à la croyance populaire, les enfants, même très jeunes, peuvent rendre un témoignage crédible et clair dans le cadre d'une audience judiciaire. Selon des chercheurs, des enfants aussi jeunes que 5 ans peuvent expliquer



clairement leurs souvenirs d'un événement, permettant ainsi aux juges de prendre en considération leurs témoignages dans leur décision (Marchant, 2013). Cependant, une des plus grandes limitations des enfants à témoigner en cour (notamment en Chambre criminelle et pénale, mais aussi en Chambre de la jeunesse) provient du contre-interrogatoire.

En plus d'être une étape courante du processus judiciaire, le contre-interrogatoire implique une attitude particulière dans les questions posées au témoin. Dans notre tradition juridique, le contre-interrogatoire est pensé comme un moyen de tester la crédibilité des témoins et d'aider la cour à établir la vérité. Une étude récente (Valentine et Maras, 2011) rappelait une nouvelle fois que même les adultes ont de la difficulté à demeurer constants dans leurs réponses, lorsque contre-interrogés par une personne imitant le style d'un avocat de la défense.

Lorsqu'il est question de contre-interrogatoire d'enfants, les constats sont accablants (tel que rapporté par Righarts *et al*, 2013) : le processus est stressant, intimidant, axé sur des stratégies visant à confondre les enfants et allant à l'encontre des principes pour obtenir un témoignage clair d'un enfant. Les enfants peuvent notamment se faire poser des questions complexes ou tendancieuses, se faire confronter ou remettre en question, se faire suggérer des informations fausses ou inexactes. En fait, des chercheurs ont évalué que lorsqu'ils sont questionnés dans la forme d'un contre-interrogatoire, sans préparation préalable, la capacité des enfants à rapporter des événements diminue dramatiquement par rapport à ce qu'ils peuvent faire dans une forme de questionnement plus appropriée à leur âge. Réformer la pratique du droit en matière de contre-interrogatoire d'enfants serait sans l'ombre d'un doute bénéfique pour le bien-être des enfants qui doivent témoigner à la cour. Jusqu'à ce que ces changements soient implantés, nous devons travailler avec le cadre juridique en vigueur.

Deux préoccupations majeures naissent de la nécessité de faire témoigner un enfant dans une procédure judiciaire : (1) rendre le passage à la cour le moins anxiogène possible pour l'enfant et (2) outiller l'enfant pour qu'il soit en mesure de rendre au tribunal un témoignage efficace sur ce qu'il se souvient d'un événement. Par témoignage efficace, nous entendons la capacité de l'enfant à résister aux suggestions et aux attaques à sa crédibilité, pour ainsi être en mesure de transmettre adéquatement ce dont il se souvient des événements vécus. Pour paraphraser le titre d'un ouvrage de Hurley *et Al* (2002), l'objectif est d'*aider les enfants à témoigner en cour et à aider le tribunal à entendre ce que les enfants ont à dire*.

Ainsi, dans le programme développé et utilisé au CAVAC de l'Outaouais, en plus d'informer l'enfant et de l'aider à gérer son stress, nous visons à transmettre à l'enfant ce qui constitue, selon nous, les *compétences* à posséder pour *rendre un témoignage efficace*. En fait, nous postulons que plus l'enfant sentira qu'il possède les compétences requises pour rendre un témoignage à la cour, plus son niveau de confiance en lui augmentera, ce qui améliore la qualité de son témoignage et diminuera son anxiété. Comme Zajac *et al* (2009) le rappellent, ce qui contribue le plus à la qualité du témoignage de l'enfant en contre-interrogatoire, c'est la confiance en soi et la capacité d'affirmation de l'enfant. Par la transmission et l'exercice des compétences nécessaires pour un témoignage efficace, les intervenants du CAVAC de l'Outaouais outillent l'enfant pour accroître sa capacité de s'affirmer et augmenter sa confiance en lui lors de son passage à la Cour.

Soucieux de prévenir les expériences négatives vécues par les témoins mineurs, les intervenants des CAVAC sont constamment à la recherche de solutions pour offrir aux enfants une intervention adaptée et efficace, afin de mieux les soutenir dans leur rôle comme témoin, tout en aidant le tribunal à entendre ce que ces enfants ont à dire. Beaucoup d'énergies ont été investies au cours des dernières années au CAVAC de l'Outaouais pour bonifier le soutien apporté aux enfants. Dans sa version préliminaire, un premier guide d'intervention a été produit avec l'objectif de décrire et de consolider les pratiques d'intervention auprès des témoins mineurs au CAVAC de l'Outaouais. Lorsqu'il a été partagé au Réseau des CAVAC de même qu'au Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels, il a suscité beaucoup d'enthousiasme. C'est ainsi que le Ministère de la Justice du Québec, appuyé financièrement par le Ministère de la Justice du Canada, a décidé d'investir dans le programme à l'intention des témoins mineurs conçu par le CAVAC de l'Outaouais.

Depuis janvier 2016, le fruit des efforts concertés tant dans le Réseau des CAVAC qu'au Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels du ministère de la Justice du Québec a contribué à la mise en œuvre d'un projet-pilote, pour bonifier et valider les bienfaits de ce programme d'intervention auprès d'un plus grand nombre d'enfants. Il sera alors possible de recueillir les commentaires et suggestions de CAVAC de différentes régions du Québec, de procureurs, de policiers et d'universitaires, de manière à consolider les principes d'intervention développés au CAVAC de l'Outaouais pour les bonifier et ainsi produire à la fin de l'expérimentation-pilote une version plus approfondie du guide d'intervention. L'objectif ultime du projet est de fournir, en 2018, une formation à l'ensemble des intervenants du Réseau des CAVAC du Québec pour offrir un service adapté aux besoins des enfants-témoins à la grandeur du territoire québécois.

Partenariat avec les CISSS de l'Outaouais-Direction de la protection de la jeunesse.

En collaboration avec les Centres Jeunesses de l'Outaouais (CJO), le CAVAC a entrepris à l'automne 2011 une expérience pilote visant à expérimenter un mécanisme de référence des enfants victimes dont le témoignage peut éventuellement être requis à la Cour, à la Chambre de la jeunesse et à la Chambre criminelle et pénale.

Les références sont effectuées par l'équipe du secteur Évaluation des Centres jeunesse de l'Outaouais. L'intervention du CAVAC auprès d'un enfant témoin consiste en moyenne à deux rencontres et une journée d'accompagnement à effectuer dans les 30 jours suivants la référence. La ou les personnes significatives pour l'enfant seront aussi rencontrées afin qu'ils jouent un rôle positif pour l'enfant

En 2015-2016, **18** enfants et adolescents ont été référés des Centres Jeunesses vers les services du CAVAC, tandis qu'un total de **55** enfants et adolescents ont bénéficié du programme à l'intention des témoins mineurs.

### **L'intervention sociale de liaison à la cour criminelle**

Ce type d'intervention a vu le jour au palais de justice de Hull en janvier 1997, à la suite de la volonté des intervenantes du CAVAC, des maisons d'hébergement et du Bureau des substituts du Procureur général de Hull. Depuis la création des points de services desservant les palais de justice de Maniwaki et de Campbell's Bay, le service d'intervention sociale de liaison y est aussi dispensé.

Ce service est donc offert aux personnes victimes de violence conjugale dès le début de la poursuite judiciaire criminelle. Les interventions s'effectuent peu de temps après l'évènement de violence, par contacts téléphoniques ou par le biais d'entrevues. La tâche principale de l'intervenante sociale de liaison consiste à contacter la victime lors de la comparution de l'accusé. Cette intervention vise à informer la victime des procédures judiciaires à venir, d'évaluer sa situation personnelle et familiale, d'obtenir son point de vue. En cas de remise en liberté de l'accusé, l'intervention vise aussi à statuer d'une proposition de conditions de remise en liberté qui seraient favorables à la victime.

Un retour est fait à la victime à la suite de la comparution, afin de l'informer de la décision de la Cour, en ce qui a trait à la détention ou à la libération sous engagement de l'accusé.

L'intervention sociale de liaison rejoint également toutes les victimes qui ne désirent plus poursuivre les procédures judiciaires ou qui souhaitent modifier les conditions liées aux contacts avec la personne accusée. Cette intervention permet de présenter à la victime tous les enjeux de sa décision, de donner des stratégies de protection et de créer un lien avec l'intervenante. Ainsi, en cas de récidive, la personne victime de violence conjugale sera mieux outillée face à cette situation et connaîtra les ressources pour obtenir les services dont elle aura besoin.

**Voici quelques statistiques de la clientèle qui a bénéficié de l'intervention sociale de liaison au palais de justice de Gatineau :**

Intervention sociale de liaison palais de justice de Gatineau Sexe de la clientèle	
Hommes	161
Femmes	680

Intervention sociale de liaison palais de justice de Gatineau Provenance des dossiers concernés par l'ISL	
SM Gatineau	753
SQ	41
MRC des collines	47

Intervention sociale de liaison au palais de justice de Gatineau Contexte du crime	
Violence conjugale	574
Violence envers les enfants	57
Violence envers les personnes âgées	31
Infraction à caractère sexuel	112
Violence familiale	67

## Les programmes d'information aux victimes (CAVAC-Info, INFOVAC-Plus, CAVAC-Info jeunesse)

La Déclaration de services aux citoyens permet au ministère de la Justice d'atteindre ses objectifs rendus publics en 2001. Sa principale mission consiste à « *faire connaître et reconnaître les droits des citoyennes et des citoyens, leur en favoriser l'exercice et veiller à l'élaboration et au respect des lois. Le ministère de la Justice est aussi chargé de fournir un soutien aux tribunaux judiciaires ainsi qu'aux personnes qui s'y présentent. À cet égard, il travaille en étroite collaboration avec les Centres d'aide aux victimes d'actes criminels, afin qu'il informe et assiste les témoins dans leur rôle essentiel, et parfois difficile (...)* »<sup>3</sup>

Le CAVAC de l'Outaouais a mis sur pied en août 2002 le service **CAVAC-Info**. Ce service, étroitement lié à la Déclaration de services aux citoyens.

Des ajustements au service d'information CAVAC-Info ont été apportés afin de maximiser l'intervention auprès des victimes d'actes criminels. Ce type d'intervention, exercée en étroite collaboration avec la Direction des poursuites criminelles et pénales de l'ouest du Québec et les services des greffes pénales, permet de rejoindre un grand nombre de victimes. De plus, dans les dossiers de crime contre la personne tel que : **les agressions à caractère sexuel, la violence familiale, le meurtre et tentative de meurtre, les crimes commis envers des personnes âgées ou envers des enfants**, une approche personnalisée est entreprise auprès des victimes, de leurs proches ou d'un intervenant psychosocial qui entoure la victime afin de transmettre des informations sur le processus judiciaire et sur les ressources existantes.

Le mode de prise de contact, par téléphone ou par envoi postal, diffère selon l'étape du processus judiciaire où se situe le dossier au moment de la référence au CAVAC. Ces contacts s'effectuent : lors de l'autorisation du dossier, lors de la remise en liberté du présumé agresseur (pour informer des conditions de remise en liberté), lors des modifications d'engagement (s'il y a lieu) ou de la promesse, lors d'une date de cour avec assignation de témoins et enfin, lors du verdict, de la sentence ou de l'acquiescement.

<sup>3</sup> Gouvernement du Québec (2001). Déclaration de services aux citoyens. Ministère de la Justice, Québec.

Dans les dossiers où il n'y a pas de contact téléphonique, des envois postaux sont faits systématiquement lorsque la Cour ordonne des conditions de remise en liberté (engagements), des modifications d'engagement, une sentence ou un engagement de ne pas troubler l'ordre public (communément appelé un *810*). L'intégration de **I'INFOVAC-Plus** au cours de l'année 2012, service autrefois géré par les greffes pénales, a bonifié les programmes d'information du CAVAC de l'Outaouais. Ce programme nous permet de rejoindre un plus grand nombre de personnes victimes et de les informer sur l'aide et les recours disponibles. C'est par l'INFOVAC de même que par notre Programme d'information jeunesse que la *Déclaration de la victime sur les conséquences du crime* est transmise aux victimes. Cette Déclaration permet à la personne victime d'exprimer par écrit les conséquences découlant de l'événement criminel. Cette déclaration est utilisée à l'étape de l'audience de la peine, afin d'informer le juge de l'existence de ces séquelles. Le juge prend alors en considération cette déclaration pour rendre sa sentence.

De manière plus structurée depuis 2013, le CAVAC de l'Outaouais s'implique dans un programme d'information au Tribunal de la jeunesse auquel le Réseau des CAVAC a pris place au sein de la Chambre de la jeunesse suite à une entente spécifique avec la Direction des poursuites criminelles et pénales et le ministère de la Justice, afin que les personnes victimes en Chambre de la jeunesse aient accès aux mêmes services et recours qu'en Chambre criminelle adulte.

Notre programme **CAVAC-Info Jeunesse** s'applique pour l'instant uniquement dans les dossiers judiciaires et souhaite s'arrimer avec les procédures déjà existantes dans la région de l'Outaouais. L'arrimage entre les différents partenaires pouvant contacter une victime dans le cadre de la LSJPA est essentiel afin que l'intégration de ce nouveau programme d'information se fasse avec la plus grande cohérence possible.

## **Le service d'accueil dans les palais de justice**

Les salles d'accueil dans les palais de justice de la région, dédiées aux victimes et témoins de la poursuite permettent d'offrir un service d'intervention dans un cadre sécuritaire. En effet, tant au palais de justice de Campbell' s Bay, de Maniwaki que de Gatineau, le CAVAC y procure de l'information de base sur le processus judiciaire, sur la façon de rendre témoignage à la cour et sur les droits et recours des victimes d'actes criminels. Elle s'assure également que le témoin peut relire sa déposition avant son témoignage et l'oriente vers les acteurs concernés (procureur à la Direction des poursuites criminelles et pénales, policier). L'accueil dans les palais de justice de la région est assuré tous les matins lorsque des enquêtes préliminaires et des procès ont lieu à la Cour criminelle. Un service de préparation est offert au groupe de témoins présents, afin de faciliter leur témoignage devant un tribunal. La création en 2012 d'une capsule vidéo s'avère un support à l'intervention fort utile.

## **L'accompagnement des hommes victimes d'agressions sexuelles lors des troussees médicolégales**

Le CAVAC offre depuis janvier 2013 un service d'accompagnement aux hommes agressés sexuellement lors de la trousse médicolégale. Nous participons activement à un comité, piloté par le CSSS de Gatineau, afin d'effectuer l'évaluation de ce service et définir les standards de pratique au sein de l'ensemble de la trajectoire de services offerts aux hommes. Comme l'offre de service du CAVAC n'est pas 24/7, le CSSS devra trouver des solutions afin d'offrir la même offre de service que celle offerte aux femmes et aux enfants.

## Données statistiques 2015-2016

Une grande proportion de nos données statistiques provient de nos fiches signalétiques, qui s'élèvent à **4 085** pour l'année 2015-2016. Le nombre de personnes victimes ayant bénéficié de nos programmes d'information (CAVAC-Info et INFOVAC) s'élève à **5 481** personnes.

Nombre de personnes rejointes	
Fiches signalétiques	4 085
Programmes d'information	5 481

Le service CAVAC-Info consiste à un contact téléphonique ou un envoi d'informations à la personne victime concernant les décisions du tribunal relatives au contrevenant qui la concerne. Ce service est tributaire de la référence des dossiers de la Direction des poursuites criminelles et pénales (DPCP) qui nous informe des mises en accusation dans les cas de crime contre la personne ou de la propriété où une personne physique (et non une compagnie) a été victime de l'acte criminel en cause. L'information transmise se résume aux chefs d'accusation, aux dates d'audience à la Cour criminelle et aux différentes ordonnances de la Cour telles que les engagements de remises en liberté, les promesses de comparaître, les ordonnances de probation, de sursis ou d'emprisonnement. L'ajout du programme INFOVAC en juillet 2012 a accru le nombre de victimes rejointes par nos programmes d'information.

Nombre de CAVAC-Info et INFOVAC par point de services	
Maniwaki	403
Palais de Gatineau	4 924
Campbell' s Bay	116
Siège social	37



## Profil de la clientèle

La section suivante présente le profil de la clientèle selon les fiches signalétiques. Une fiche signalétique est émise lorsqu'un contact direct avec un client est accompli.

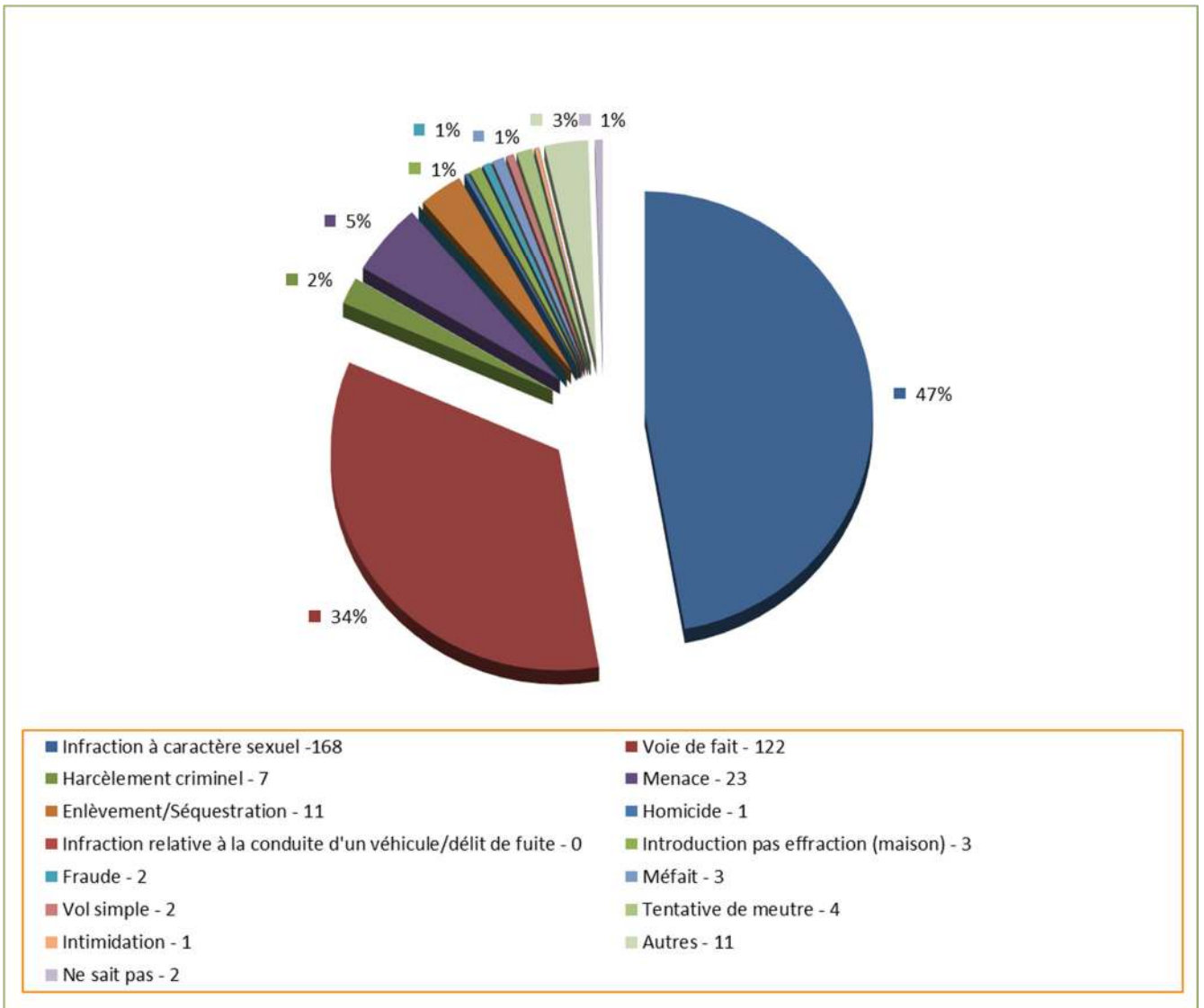
Le groupe d'âge le plus rejoint par le CAVAC est la tranche d'âge de **25 à 34**, avec des données significatives pour les **35 à 44** ans, les **45 à 54** ans et les **18 à 24** ans.

Âge de la clientèle d'après les fiches signalétiques	
0 à 5 ans	41
6 à 13 ans	114
14 à 17 ans	205
18 à 24 ans	566
25 à 34 ans	1 067
35 à 44 ans	975
45 à 54 ans	686
55 à 59 ans	162
60 à 64 ans	117
65 et plus	152

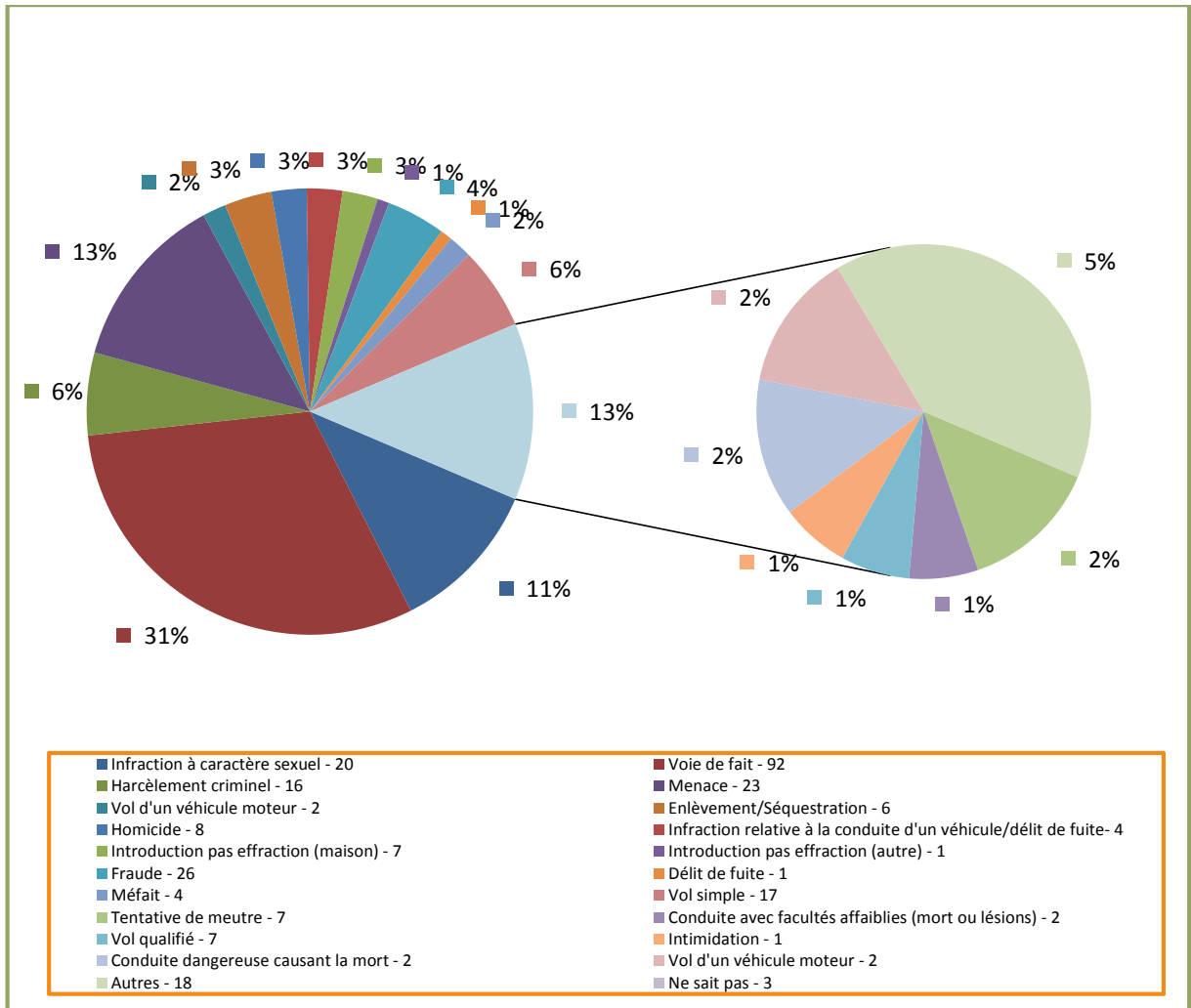
### Particularité de notre clientèle mineurs et aînés.

Afin d'apporter des précisions sur le profil de notre clientèle, nous présentons aux pages suivantes deux graphiques sur le type de crime vécus par notre **clientèle mineure** ainsi que par les **personnes aînées**.

## Type de crimes pour la clientèle mineure

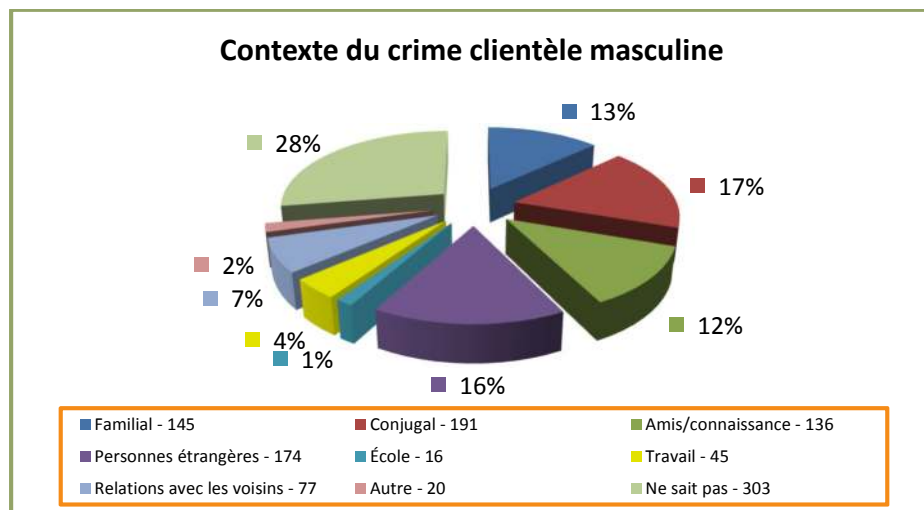
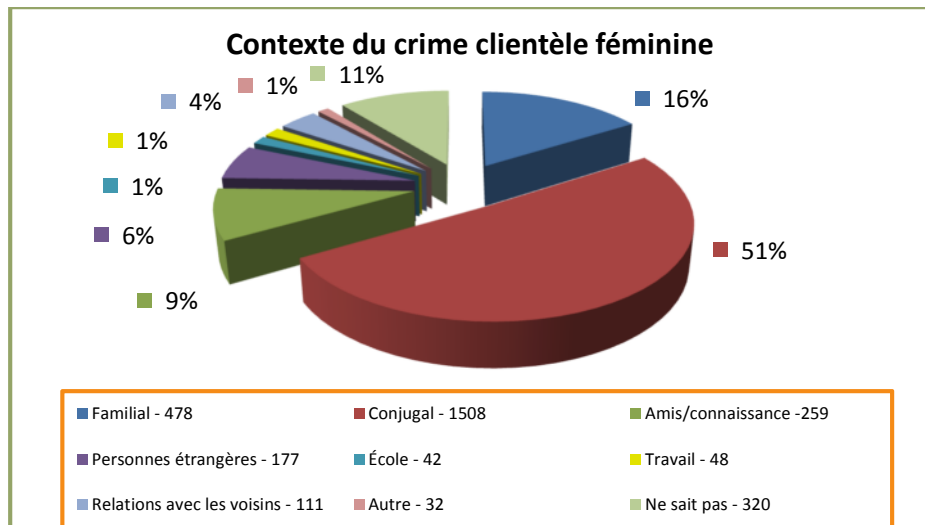


## Type de crimes pour la clientèle aînée

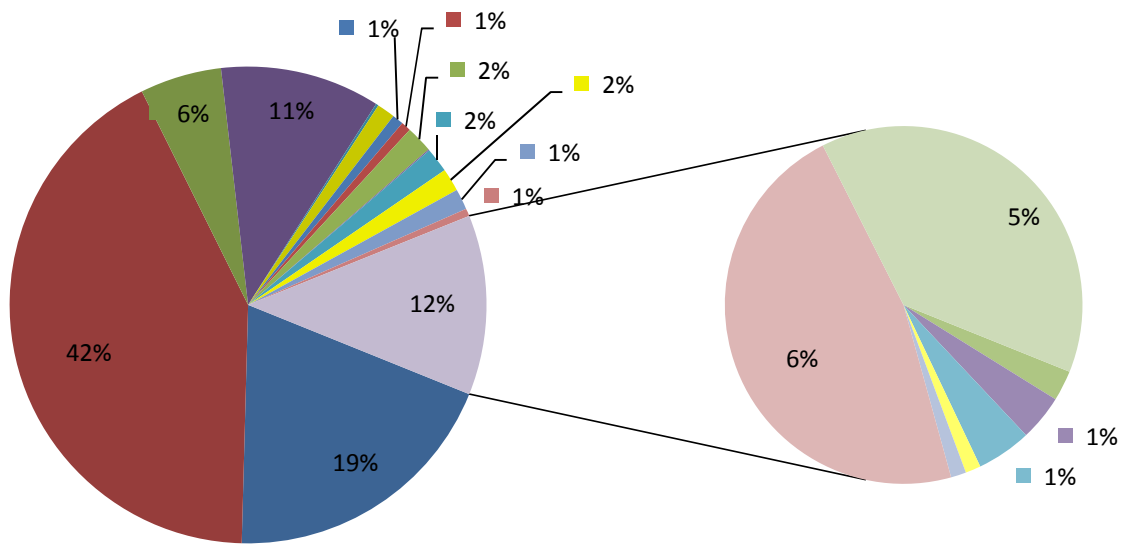


**Données relatives au sexe de notre clientèle :**

Sexe de la clientèle d'après les fiches signalétiques	
Hommes	1 110
Femmes	2 975

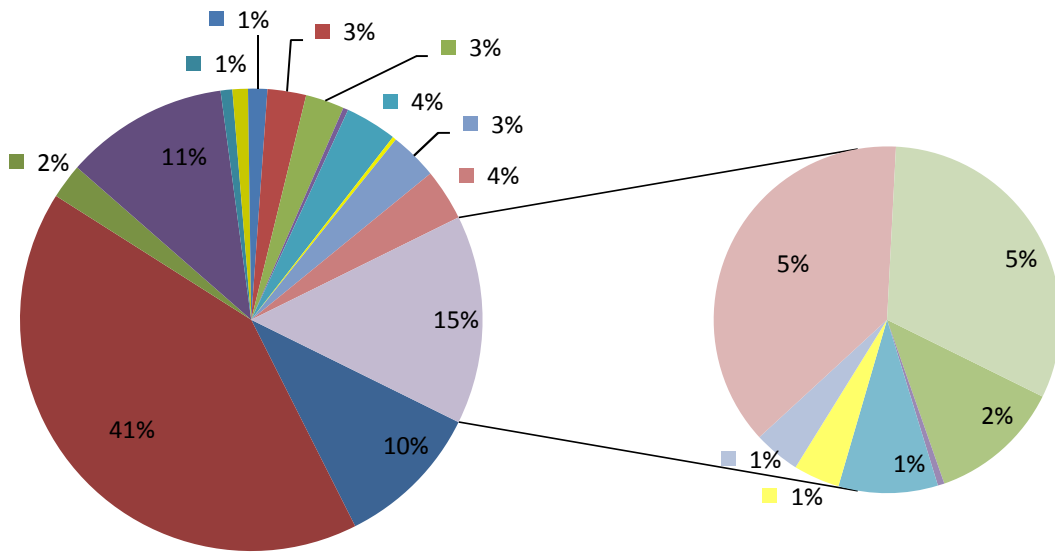


### Type de crimes pour la clientèle féminine



- Infraction à caractère sexuel - 575
- Harcèlement criminel - 165
- Vol d'un véhicule moteur - 6
- Homicide - 23
- Introduction pas effraction (maison) - 54
- Fraude - 50
- Vol simple - 42
- Conduite avec facultés affaiblies (mort ou lésions) - 10
- Intimidation - 18
- Incendie criminel - 5
- Ne sait pas - 140
- Voie de fait - 1256
- Menace - 322
- Enlèvement/Séquestration - 36
- Infraction relative à la conduite d'un véhicule/délit de fuite - 20
- Introduction pas effraction (autre) - 2
- Méfait - 46
- Tentative de meurtre - 15
- Vol qualifié - 15
- Conduite dangereuse causant la mort ou lésion - 5
- Autres - 170

### Type de crimes pour la clientèle masculine



■ Infraction à caractère sexuel - 114	■ Voie de fait - 460
■ Harcèlement criminel - 27	■ Menace - 127
■ Vol d'un véhicule moteur - 9	■ Enlèvement/Séquestration - 12
■ Homicide - 15	■ Infraction relative à la conduite d'un véhicule/délit de fuite - 30
■ Introduction pas effraction (maison) - 30	■ Introduction pas effraction (autre) - 4
■ Fraude - 40	■ Délit de fuite - 3
■ Méfait - 37	■ Vol simple - 40
■ Tentative de meurtre - 20	■ Conduite avec facultés affaiblies (mort ou lésions) 1
■ Vol qualifié - 15	■ Conduite dangereuse causant la mort ou lésion - 7
■ Incendie criminel - 7	■ Autres - 61
■ Ne sait pas - 51	

Bien qu'offrant majoritairement des services en français, le CAVAC de l'Outaouais s'adapte aux besoins de sa clientèle, grâce entre autres à quelques outils d'intervention en langue espagnole.

<b>Langues parlées selon les fiches signalétiques</b>	
Français	3 575
Anglais	50
Espagnol	4
Innu	1
Autres	5

Les services du CAVAC de l'Outaouais s'adressent autant aux personnes victimes directement d'un crime, qu'aux proches ou qu'aux témoins d'un acte criminel. De plus, des services peuvent aussi être offerts à des intervenants qui œuvrent déjà auprès de personnes victimes, afin de les aiguiller dans leur intervention reliée à la victimisation de leur client.

<b>Type de clientèle selon les fiches signalétiques</b>	
Victimes directes	3 294
Proches	300
Témoins	355
Intervenants divers	60

Les voies de fait constituent toujours une grande proportion des crimes dont notre clientèle est victime. Suivent dans l'ordre les agressions à caractère sexuel, les menaces et le harcèlement criminel.

<b>Type de crime selon les fiches signalétiques (toutes clientèles)</b>	
Infraction à caractère sexuel	688
Harcèlement criminel	192
Vol d'un véhicule moteur	15
Homicide	38
Introduction par effraction (maison)	84
Fraude	90
Méfait	83
Tentative de meurtre	35
Vol qualifié	30
Conduite dangereuse causant la mort	6
Voie de fait	1 716
Menaces	449
Enlèvement/Séquestration	48
Infraction relative à la conduite d'un véhicule	50
Introduction par effraction (autre)	6
Délit de fuite	3
Vol simple	82
Conduite avec les facultés affaiblies (mort ou lésions)	17
Intimidation	18
Incendie criminel	12
Autres	231
Ne sais pas	191



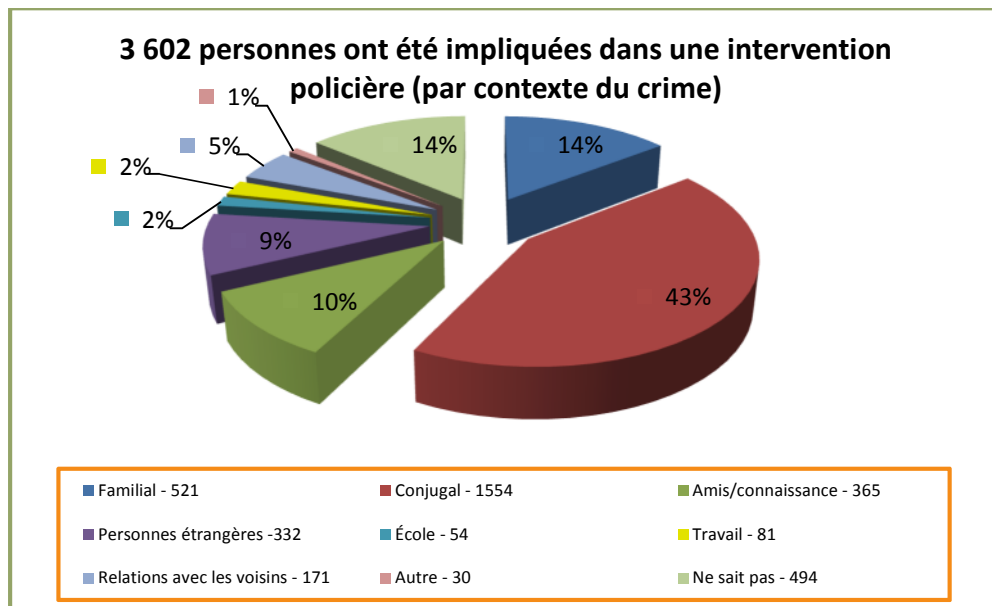
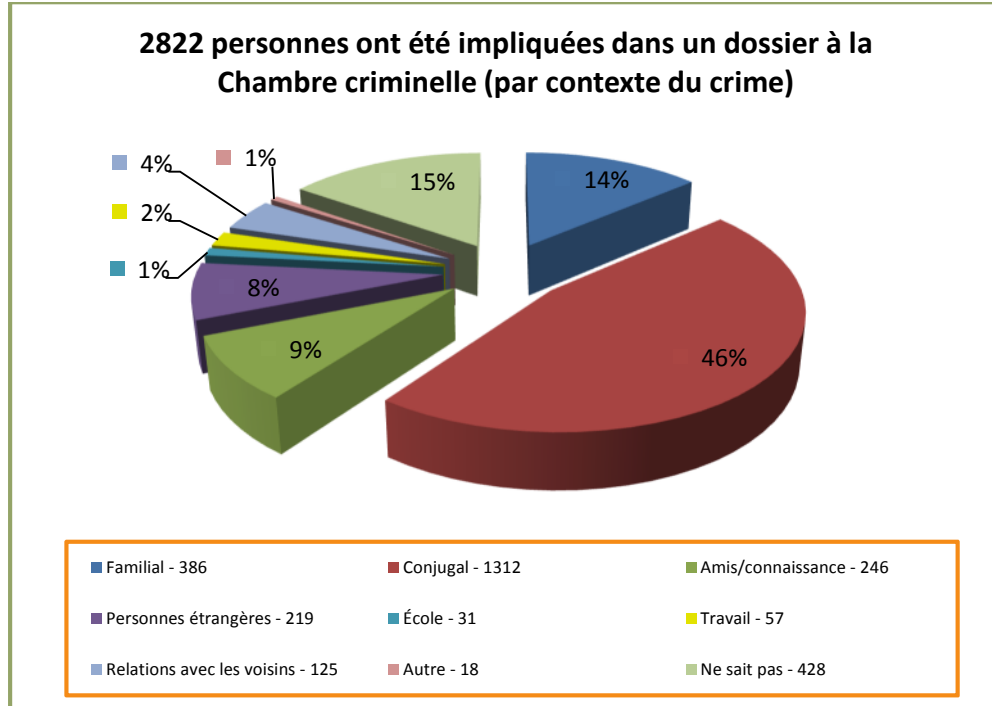
Une forte proportion de notre clientèle a des liens avec le contrevenant, que ce soit un conjoint ou un ex-conjoint, un membre de la famille, un ami, un voisin ou un collègue de travail.

<b>Contexte du crime selon les fiches signalétiques (toutes clientèles)</b>	
Familiale	623
Conjugale	1 699
Amis/connaissances	395
École	58
Relation avec les voisins	188
Personnes étrangères	351
Travail	93
Autres	52
Ne sait pas	626

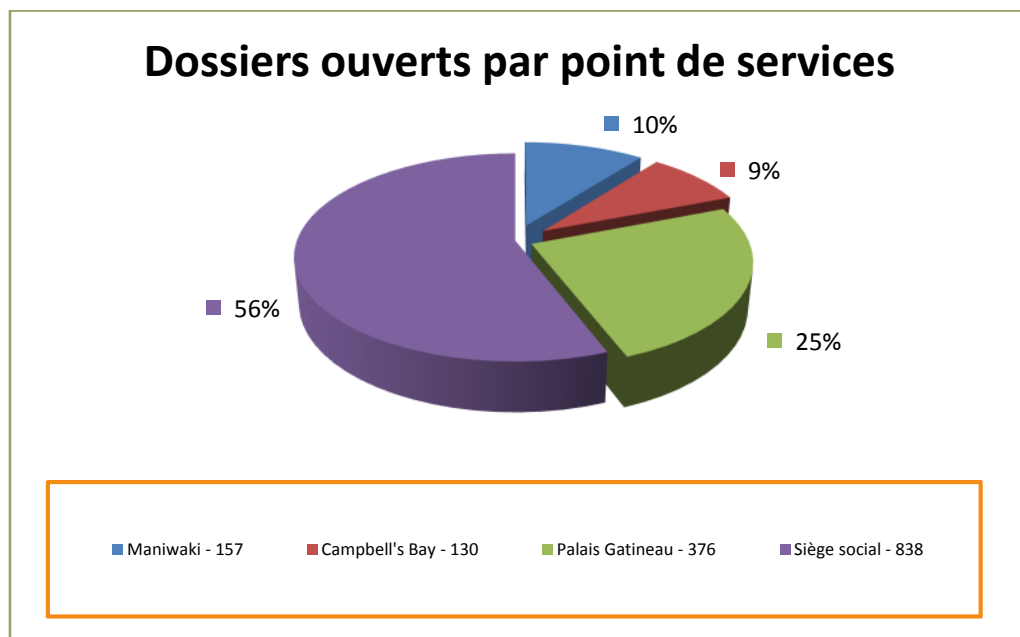
Nos statistiques concernant nos sources de référence ne comportent malheureusement pas de données significatives, en raison notamment du nombre élevé de « ne sait pas ». Cependant, voici les pourcentages qui ont pu être prélevés à partir de nos fiches signalétiques

<b>Principales sources de références (fiches signalétiques)</b>	
Ne sait pas	30%
Policiers	28%
Réseau judiciaire (DPCP-greffes)	17%
Programmes d'information	8%
Réseau santé et services sociaux	7%
Parent, Amis, connaissances	4%
Réseau communautaire	4%
Réseau privé	1%
Maisons d'hébergement/CALACS	1%

Les deux graphiques suivants démontrent qu'une grande proportion de notre clientèle a fait l'objet d'une intervention policière (**89 %**) ou a été confrontée au processus judiciaire en Chambre criminelle (**69 %**).



Lorsque la situation d'une personne victime nécessite l'ouverture d'un dossier, elle bénéficie d'un suivi à court ou moyen terme, se rattachant souvent au délai du processus judiciaire et à l'évolution des symptômes de stress post-traumatique. En 2015-2016, le CAVAC de l'Outaouais a ouvert un nombre de dossiers supérieur à l'année 2014-2015 (1 501 cette année, comparativement à 1 347 l'année dernière).



## Statistiques sur les services rendus à la clientèle

Les services rendus en 2015-2016 par l'équipe du CAVAC de l'Outaouais, au nombre de **77 138** (75 358 en 2014-2015), comprennent les services d'intervention téléphonique, post-traumatique et psychosociale, les services d'accompagnement, d'assistance technique, de références personnalisées, des contacts avec des organismes travaillant auprès de la victime, des recherches d'informations nécessaires à la situation de la victime et de la transmission d'informations.

Les données statistiques émises dans cette section sont extraites à partir de l'ensemble de nos fiches signalétiques en 2015-2016.

Nombre de services rendus	
Maniwaki	8 282
Palais de Gatineau	12 703
Campbell' s Bay	5 098
Siège social	51 055

### Nombre de services rendus par catégorie

Services directs : catégories d'intervention	
Post-traumatique	3 483
Psychosociale	6 741
Téléphonique	5 764

Cette année, 43 % de nos interventions ont été de type psychosocial, 22 % en post-traumatique et 36 % en intervention téléphonique.

## Services d'accompagnement et d'assistance technique

Assistance technique	
Déclaration de la victime	71
IVAC	436
CSST	2
Autres	100

Une assistance technique consiste à fournir de l'aide pour remplir un formulaire, permettant ainsi à la victime d'obtenir certains dédommagements à la suite de l'acte criminel.

Accompagnement	
Avocat –DPCP-civil	51
Chambre de la jeunesse	27
Cour criminelle	377
Cour Civil	4
Services policiers	7
Tribunal de la jeunesse	15
IVAC	4
Autre	14

Les différentes procédures à la Cour criminelle constituent la grande majorité de nos services d'accompagnement. À noter que ces chiffres n'incluent pas les centaines de personnes qui ont bénéficié d'un accueil et d'une orientation personnalisés lors de leur passage comme témoin à la Cour criminelle.

## Services reliés à l'information sur les droits et recours et les ressources disponibles

Les personnes victimes d'actes criminels ont un grand besoin d'information propre à leur situation, que ce soit en lien avec les ressources disponibles ou en lien aux nombreuses démarches qu'elles doivent entreprendre suite à l'acte criminel.

Information transmise à la clientèle (droits/recours et ressources)	
Chambre criminelle adulte	5907
Aide juridique	108
Autres droits et recours	369
Chambre de la jeunesse	298
Déclaration de la victime/dédommagement	482
Protection de la jeunesse	272
Enquêtes policières	4624
IVAC/CSST/SAAQ	2554
Processus judiciaire criminel	6179
Recours civils	400
Réseau santé et services sociaux	460
Services de justice	1149
Services CAVAC	8048
Ressources communautaires	462
Réseau privé	207
AFPAD	1
CALACS	147
Maisons d'hébergement	356
Compagnies d'assurances	63
Dédommagement au criminel	66
INFOVAC-CAVAC Info	281
Ligne aide abus aînés	1
Ligne ressource en agressions sexuelles	2
Autre	100

Une partie importante de notre intervention est d'aiguiller la personne victime vers les ressources pouvant répondre spécifiquement à ses besoins. Les principales ressources sont le réseau judiciaire, les services d'indemnisation aux victimes, le réseau communautaire et de la santé et des services sociaux. De plus, notre clientèle du palais de justice de même que celle rejointe au sein des corps policiers est souvent orientée vers le siège social pour un suivi psychosocial plus soutenu.

#### Contacts et recherche d'informations reliés aux besoins de la clientèle

Compagnies d'assurance	13
IVAC/CSST	263
Réseau communautaire	1 623
Réseau privé	129
Réseau santé et services sociaux	868
Réseau judiciaire	6 880
SAAQ	8
Autres	144

#### Orientation vers les services spécialisés

CAVAC	1416
IVAC/CSST	281
Santé et services sociaux	305
Réseau privé	155
Compagnies d'assurance	17
Réseau communautaire	268
Réseau judiciaire	1 773
SAAQ	13
CALACS	54
Maison d'hébergement	172
SOS violence conjugale	5
Ligne aide abus aînés	1
Ligne ressource en agressions sexuelles	1
AFPAD	1
Autres	106

## Activités de concertation, de promotion et de sensibilisation

### Tables et comités de concertation :

- Table Accès Justice
- Table sociojudiciaire
- Table de concertation des aînés et des retraités de l'Outaouais
- Table des aînés de Gatineau
- Table pour contrer la maltraitance envers les aînés
- Table intersectorielle en violence conjugale (travaux en suspend)
- Table de concertation en matière de violence conjugale, MRC des Collines
- Table de concertation l'Outaouais au masculin
- Comité régional de prévention (coordonné par le SPVG)
- Comité pour la mise en œuvre d'un protocole ISA (Installation d'un système d'alarme pour les femmes victimes de violence conjugale)
- Comité urbain en agression sexuelle, CSSS de l'Outaouais
- Comité : capsule vidéo sur l'accompagnement en agression sexuelle
- Table de développement social du Pontiac
- Table de soutien à l'autonomie du Pontiac
- Comité local en violence conjugale et agressions sexuelles (Pontiac)
- Membre de la Corporation de développement communautaire du Pontiac
- Table de concertation en violence conjugale (Vallée-de-la-Gatineau)
- Table de concertation des aînés et retraités de la Vallée-de-la-Gatineau
- Table des partenaires en santé mentale et problèmes sociaux de la Vallée-de-la-Gatineau



## Activités de partenariat

Dans le cadre de la Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels 2015 :

- Activités de reconnaissance à Maniwaki
- Kiosque au Colloque fédéral au Hilton du Lac Leamy
- Conférence de presse pour la signature du protocole d'entente avec la Sécurité publique de la MRC des Collines, en présence de la ministre de la Justice Stéphanie Vallée.

Participations aux réunions provinciales du Réseau des CAVAC ainsi qu'avec le BAVAC.

Participation aux assemblées générales annuelles de plusieurs de nos partenaires.

Participation à l'étude portant sur l'intervention sociojudiciaire dans le domaine de la violence conjugale au Québec-Célyne Lalande.

Journée de réflexion *Sur la route du développement social*, Maniwaki

Marche locale des femmes, organisée par la Maison Pour Elles des Deux Vallées

Comité d'organisation pour une activité dans le cadre de la Semaine des victimes et survivants d'actes criminels 2016, en collaboration avec le CALACS Vallée-de-la-Gatineau et Suicide Détour.

Rencontres d'arrimage de services avec plusieurs intervenants de Kitigan Zibi (Maison Waseya et Ode Widokazowin).

Déjeuner pour l'élimination des violences envers les femmes, organisé par la Maison Halte-Femme).

Marche *La rue, la nuit, Femmes sans peur* (organisée par le CALAS de l'Outaouais)

Déjeuner-bénéfice du Commandant (Sûreté du Québec)

Déjeuner-bénéfice du Service de police de la Ville de Gatineau

Déjeuner-bénéfice du Centre Mechtilde

Journée de réflexion-*Groupe témoin sur les besoins en lutte contre la violence faite aux femmes immigrées et racisées* (AFIO)

Rencontres d'arrimage de services dans le cadre de la référence policière :

- Maison l'Autre-chez-Soi
- Maison Libère-Elle
- Centre Mechtilde
- Maison Pour-Elles-des-Deux-Vallées
- Maison Halte-Femme
- Maison L'EntourElle
- CALACS de Maniwaki

Participation aux activités du 6 décembre, territoire du Pontiac.

Participation aux activités lors de la Semaine de la santé mentale, territoire du Pontiac.

Foire des aînés du Pontiac 2015

Marche de sensibilisation pour contrer la violence conjugale (Pontiac)

Guignolée des Médias du Pontiac 2015

Participation aux activités du 6 décembre (Pontiac)

Participation aux activités lors de la Semaine de la santé mentale (Pontiac)

Participation à l'activité de la Journée de la Femme 2016 (Pontiac)

10e anniversaire du point de service de Campbell's Bay

Partenariat entre le CAVAC et l'EntourElle avec la présence d'une intervenante à l'accueil les journées de cour criminelle

## Activités de formation

### **Formations offertes à l'équipe du CAVAC**

Formation au CALACS Francophone d'Ottawa : *La dissociation chez les survivantes d'agression sexuelle*

Participation au Forum interprovincial sur les tribunaux spécialisés en violence conjugale-TRAJETVI

Conférence du Centre canadien de la protection de l'enfance (organisée par les partenaires de l'Entente multisectorielle)

Formation Centre hospitalier Pierre Janet : L'adaptation des immigrants

Formation en violence conjugale (par Diane Chayer), offerte par la Table de concertation en violence conjugale de Maniwaki

Formation Sensibilisation au deuil en contexte de mort traumatique (Maison Monbourquette)

Formation Sage50-module de paie (Cégep de l'Outaouais)

Formation Sage50-perfectionnement (Cégep de l'Outaouais)

### **Formations et conférences offertes par le CAVAC de l'Outaouais**

Conférence sur le phénomène de la maltraitance envers les aînés (AQDR)

Participation au Forum itinérant en agression sexuelle

Présentation de services-équipe jeunesse du CISSS de l'Outaouais, secteur des Collines

Rencontre avec les sergents de la Sécurité publique de la MRC des collines de l'Outaouais

Rencontres avec des groupes de parents, clientèle du CIASF

Présentation du programme enfant-témoin à l'équipe du CIASF

Formations offertes sur 5 semaines aux policiers du Service de police de la Ville de Gatineau (Gendarmerie et Enquêtes)

## Bilan de la dernière année et perspectives d'avenir

La baisse de criminalité sur notre territoire en 2015 a eu un impact sur le nombre de personnes rejointes par nos services en 2015-2016. En effet, le nombre de fiches signalétiques en 2015-2016 est de 4 085, comparativement à 4 720 l'année dernière. Cependant, nous constatons un nombre plus élevé de dossiers ouverts (1 501 cette année comparativement à 1 347 l'année dernière) de même qu'un nombre accru de services offerts aux personnes victimes, passant de 75 360 en 2014-2015 à 77 216 en 2015-2016. Ces données nous indiquent que même si un moins grand nombre de personnes ont eu recours aux services du CAVAC, les besoins de ces personnes étaient certainement plus grands. La prise de contact rapide après l'intervention policière en est certainement une des causes ; nous considérons que cette offre de service rapide après l'intervention policière a contribué à diminuer les conséquences de la victimisation et a permis aux personnes touchées par un événement criminel de reprendre le cours de leur vie plus rapidement.

Quant à nos programmes d'informations aux victimes, ceux-ci ont connu une croissance de près de 10% en 2015-2016, ce qui nous indique que notre travail pour augmenter l'efficacité de nos programmes d'information porte fruit. L'accès à l'information pour les personnes victimes continue d'être pour nous un enjeu majeur pour répondre aux besoins des victimes. Dans la foulée de l'adoption de la Charte canadienne des droits des victimes d'acte criminel, nous continuerons de nous impliquer dans un comité provincial qui mettra en œuvre les efforts nécessaires pour offrir à l'ensemble des personnes victimes l'accès à l'information auquel elles ont droit.

Notre programme pour enfant-témoin a connu un essor considérable dans la dernière année. L'adoption de la Charte canadienne des victimes d'actes criminels a contribué, même si l'impact réel de cette charte demeure toujours à définir, à conscientiser les décideurs sur l'importance de soutenir les victimes plus vulnérables, notamment les enfants. À l'aide d'un soutien gouvernemental, notre programme pour enfant-témoin poursuivra son développement sur une période de trois ans.

En effet, la phase 1 du projet, complété au 31 mars 2016, a permis d'approfondir le guide d'intervention, grâce à l'implication de partenaires policiers, procureurs et de chercheurs universitaires. Une capsule vidéo présentant les grandes lignes du programme a été produite, afin que le Réseau des CAVAC soit en mesure de présenter à leurs partenaires les fondements de l'intervention auprès des enfants-témoins.

La phase 2 du projet se déroulera dans la prochaine année, par une expérimentation-pilote du programme d'intervention dans quelques régions du Québec, en vue de bonifier le programme et d'en faire l'évaluation. Pour la phase 3, prévue en 2017-2018, une version approfondie du programme sera produite, de même qu'une formation pour l'ensemble des intervenants du Réseau des CAVAC. L'objectif du projet vise à offrir aux enfants ayant à témoigner devant un tribunal, un processus de soutien et d'intervention homogène à la grandeur de la province.

Les programmes de référence policière feront l'objet cette année de consolidation dans nos pratiques d'intervention. Déjà, l'impact de notre présence au sein des corps policiers se fait sentir, par une meilleure sensibilisation des policiers face aux besoins des victimes de même qu'à une complémentarité de service des plus bénéfiques pour notre clientèle. Des outils statistiques efficaces devront aussi être développés, en vue de bien refléter le travail effectué par les intervenantes.

Nous poursuivrons nos échanges avec nos partenaires afin d'améliorer le processus de références des personnes contactées dans le cadre de la référence policière. Bien que de l'information est transmise à chaque victime sur les ressources disponibles dans la communauté, il est difficile d'évaluer si la référence s'actualise réellement. Nous avons entrepris des échanges avec certaines maisons d'aide et d'hébergement du territoire de même qu'avec les centres d'aide et de lutte contre les agressions sexuelles, afin de pouvoir offrir aux victimes un processus de référence proactif, qui répondrait aux besoins exprimés par notre clientèle. Ces discussions se poursuivront dans la prochaine année avec tous nos partenaires qui souhaitent bonifier l'arrimage de nos services, et ce, au bénéfice de nos clientèles communes.